

Sujet: [INTERNET] Elargissement 2x3 voies A10

De : Gérard Legrand <legrandg41@gmail.com>

Date : Wed, 21 Feb 2018 23:42:42 +0100

Pour : pref-ep-2x3voiesA10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr

Monsieur le président

Dans le cadre de l'enquête publique concernant l'élargissement de l'autoroute A10, veuillez trouver ci-joint mon avis sur ce dossier.

Gérard Legrand

Villeperdue

COURRIER A10.odt

Content-Type: application/vnd.oasis.opendocument.text
Content-Encoding: base64

M. Claude PITARD
Président de la commission d'enquête
Elargissement A10
Préfecture d'Indre et Loire
19, rue Bernard Palissy
37925 TOURS CEDEX 9

Villeperdue le 22 février 2018

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet « A10 Aménagement à 2x3 voies » je viens vous faire part de mon rejet de ce projet compte-tenu des choix et des hypothèses retenus par Cofiroute pour la construction de ces 2 voies supplémentaires.

Il est à noter que cette infrastructure A10 à sa création, il y a une quarantaine d'années, n'était pas prévue élargissable et c'est pourquoi la quasi-totalité des ouvrages d'arts est à reconstruire.

Concernant les trafics et prévisions de trafics figurant dans le dossier d'enquête :

- Les trafics servant de base aux prévisions pour les années 2023 et 2043 sont les trafics de 2014. Compte-tenu des évolutions depuis 2014, la prise en compte des données, a minima, de l'année 2016 aurait été plus réaliste ;
- Les prévisions à l'horizon 2023 et 2043 sont minimalistes, surtout pour le tronçon Veigné – Ste Maure qui serait le secteur voyant l'évolution la plus forte. Il serait nécessaire d'estimer le trafic à l'horizon plus 40 ans, âge de l'actuel A10. Sur les bases de Cofiroute, pour notre secteur, + 1,3% d'augmentation annuelle, nous arriverions à un Trafic Moyen Journalier Annuel de 52 400 véhicules / jour, soit + 61% par rapport à la situation d'aujourd'hui ;
- A souligner, pour une prise en compte dans le traitement des nuisances sonores, que le trafic des Poids Lourds représente en moyenne jusqu'à 28% du trafic sur le tronçon Veigné / Ste Maure.
- Prendre en compte que ce trafic Poids Lourds est celui qui empruntera majoritairement les nouvelles voies qui seront implantées le plus près des habitations ;
- L'évolution des trafics, en tenant compte des variations importantes selon les périodes de l'année, ayant une incidence forte sur les nuisances sonores et sur les protections à prévoir, ce paramètre « trafic » doit être revu impérativement ;

Concernant le bruit et le traitement des nuisances sonores :

- La méthode de calcul du bruit telle qu'utilisée par Cofiroute dans ses modélisations ne semble pas conforme à la réglementation actuelle, ce qui est dénoncé par l'Autorité Environnementale. Cofiroute fait une interprétation minimaliste des textes et réglementations pour justifier l'absence de protections acoustiques et en particulier sur le territoire de la commune de Villeperdue ;
- Pour Villeperdue, seulement deux mesures de l'état initial dont une qui n'a pas été faite que partiellement (V1-2). Les secteurs du Bry, de la Forêt, de la Saulaie et des Baffaults, proche de l'A10, justifiaient pleinement une mesure initiale ;
- Pour minimiser les craintes des riverains et des communes sur ce problème « Bruit », Cofiroute annonce, pour la totalité des 93 km du tracé entre Veigné et Poitiers, 17km de protection alors que son interprétation de la réglementation ne leur en impose que 6km, soit plus 11 km. Où seront

réalisés ces 11 Km supplémentaires sachant que Cofiroute fait cette annonce à toutes les communes. Quels critères seront pris en compte par Cofiroute et quelle équité à attendre de ce saupoudrage ?

- Les pointes de trafic « Été » ne sont pas prises en compte alors que les estimations montrent que le TVJE est le double du TMJHE. Alors que le TMJE actuel est estimé à 50 000 véhicules / jour, il serait de 67 000 en 2043. Aucune modélisation du bruit sur ces bases ;
- Aucune proposition de Cofiroute pour un traitement du bruit à la source, notamment avec l'utilisation d'enrobés phoniques comme réalisé dans certains endroits (Chambray – Loiret). Les arguments pérennité et coût, avancés par Cofiroute, pour justifier le rejet de cette solution technique largement prouvée comme réalisable et efficace, doivent être dénoncés ;
- Dans ce dossier « A10 Aménagement de 2x3 voies » aucune prise en compte des études sur les conséquences du bruit sur la santé des personnes et, pour ce qui concerne ce dossier, sur la santé des populations proches de cette infrastructure. Alors que de nombreux organismes d'intérêt public pointent régulièrement cette problématique, fort coûteuse pour les finances publiques, Cofiroute l'ignore tout simplement ;
- La question des nuisances sonores et des mesures correctives qui s'imposeraient n'est pas traitée dans le dossier de Cofiroute qui fait fi des déclarations du ministre de l'écologie et de celle de la ministre des transports concernant les nuisances sonores de la LGV SEA récemment mise en service ;
- La construction de 2 voies supplémentaires devrait être l'opportunité pour améliorer les mesures de protections acoustiques de cette autoroute âgée de quarante ans, construite sans ou avec peu de traitement du problème « Bruit » ;
- Dans son projet, Cofiroute doit respecter concrètement son engagement « d'apporter des bénéfices sur l'environnement proche de cette infrastructure âgée d'une quarantaine d'années ». L'étude de ce dossier et les mesures qui y sont proposées ne sont pas à la hauteur de cet engagement, ce qui doit être dénoncé pour que Cofiroute respecte les territoires traversés et impactés par l'A10, dont Villeperdue.

Concernant la concertation :

- Concertation qui n'a que le nom car les ateliers de co-construction n'ont rien apporté de concret notamment sur le volet « Bruit ». Donner aux participants des briques type Lego illustrant d'éventuelles protections acoustiques en demandant de les positionner sur une carte n'est pas sérieux. Cette foire d'empoigne n'est pas à la hauteur des enjeux environnementaux auxquels nous sommes légitimes à prétendre.

Nos demandes pour la commune de Villeperdue :

- Des protections acoustiques efficaces pour les secteurs habités proches de l'A10 :
- Hameau du Bry
- Habitat de la Laurière
- Hameau des Réglacières et de la Bourde
- Habitat de la Saulaie
- Hameau des Baffaults
- Habitat de la Forêt

Avec ce courrier, je tiens également à exprimer ma solidarité en approuvant :

- Les analyses et propositions faites par l'association Agir A10 ;
- Les décisions du conseil municipal de Villeperdue qui a émis des avis défavorables sur ce projet.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président de la commission d'enquête, mes respectueuses salutations.

Gérard Legrand
Villeperdue